Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 25 juin 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré CATTEAU, professeur à l'Académie de musique, veuf de Dame Louise DUFOREST, décédé à Roubaix, le 25 avril 1883, à l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 25 juin 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste CORDONNIER, époux de Dame Catherine COGET, décédé à Roupy (Aisne), le 22 juin 1883, à l'âge de 64 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Lettres mortuaires et d'Obits

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition) dans le *Petit Journal de Roubaix*, dans le *Mémorial de Lille* et dans la *Gazette de Tourcoing*.

BELGIQUE

BRUXELLES. — A *la Chambre*. — La gauche était très nombreuse vendredi; il s'agissait de manger du clérical. Le menu du festin, nous voulons dire l'ordre du jour de la séance, portait : suppression des exemptions en matière de milice. On sait que la section centrale chargée, en 1880, d'examiner certaines modifications à la loi sur la milice a proposé de compléter ce projet par une disposition supprimant le § 4 n. 1 de l'article 28 de la loi du 18 septembre 1870. D'après ce paragraphe sont provisoirement dispensés de l'incorporation : «1° Ceux qui, après leurs études moyennes, se destinent au ministère ecclésiastique, et sont élèves en théologie dans un établissement reconnu par la loi, s'il en existe pour leur culte. Sont assimilés aux élèves en théologie, les étudiants en philosophie et qui se vouent à l'état ecclésiastique, tant qu'ils n'ont pas atteint leur vingt et unième année. »

Trois membres de la minorité ont pris la parole pour combattre cette proposition, évidemment inspirée par le désir d'embêter les curés : MM. De Bleeckere, Vandeupeerebom et Mgr de Haerne. Tous trois ont mis en relief le caractère et les causes des exemptions accordées aux séminaristes en vue d'un grand intérêt social, ce qu'au Parlement italien M. Cavour lui-même n'hésitait pas à reconnaître. Mgr de Haerne, en citant à ce sujet les législations étrangères a constaté que presque partout on est d'accord pour faciliter, au moyen des dispenses, le recrutement du clergé.

Un amendement tendant à supprimer toutes les exemptions a été déposé par M. le ministre de l'intérieur. Celui-ci a laissé passer le bout du l'oreille en déclarant que pour les séminaristes il ne s'agissait que d'une question d'argent, le clergé étant assez riche pour payer des remplaçants !...

La suite de la discussion est renvoyée à mardi.

— On écrit de cette ville le 20 juin :

« Je vous ai plus d'une fois parlé de notre régime électoral et des projets de réforme à l'ordre du jour. Vous savez que ce régime repose aujourd'hui sur le cens. Aux termes de la Constitution, il faut pour posséder l'électorat général, c'est-à-dire pour le Sénat et la Chambre, payer quarante-deux francs et trente deux centimes (vingt florins des Pays Bas) en impôts directs. D'après notre loi organique électorale, il faut pour être électeur : la province ou à la commune payer vingt ou dix francs également en impositions directes. La base légale différente des deux électorats engendre des conséquences importantes : tandis que le législateur belge, pour le remaniement du droit de suffrage général, se trouve arrêté par une barrière infranchissable, puisque le cens a été réduit déjà à son minimum constitutionnel, il n'en est pas de même de l'électorat provincial et communal, dont le cens est fixé par une simple loi organique. Mais si le législateur a toute latitude à l'égard de ce dernier pour l'abaisser encore plus, même pour le supprimer, il n'en est pas moins certain que le cens pour la province et la commune est dans la logique constitutionnelle et que, dès lors, il y aurait à la fois imprévoyance et inconséquence à le faire disparaître.

» Le parti catholique, tout en respectant le fondement censitaire et constitutionnel de ce régime, s'est appliqué constamment à l'étendre, à l'élargir, à le féconder, de manière à faire produire par l'impôt la plus grande somme possible d'électeurs. C'est ainsi que, dès son arrivée au pouvoir, en 1871, il a, par une intelligente réforme, abaissé respectivement à vingt et à dix francs le cens provincial et communal, et effectué du coup l'inscription de quatre vingt-quatre mille électeurs provinciaux et de quatre vingt-sept mille électeurs communaux jusque-là privés du droit de suffrage.

» Fidèle à cette politique ancienne et vraiment conservatrice, la droite parlementaire avait déposé, l'an dernier, un projet de réforme tendant au même but. Dans cette proposition, M. Malou et ses amis s'étaient posé le problème suivant : obtenir une augmentation considérable du nombre des électeurs, *à tous les degrés*, sans toucher à la Constitution d'aucune façon, ni dans sa lettre ni dans son esprit, et par conséquent aussi, sans recourir, en ce qui concerne le droit de vote pour la province et la commune, à un nouvel abaissement du cens. Or, la solution de cette question, la droite l'avait trouvée dans une transformation de nos impôts, transformation consistant dans un simple remaniement qui n'implique aucune augmentation des charges publiques.

» Tout autres ont été les préoccupations du parti libéral en Belgique. A trois reprises différentes, en 1878, 1879 et 1881, il a, sous prétexte d'épurer le corps électoral, mais au fond uniquement dans le but d'asseoir sa domination, réduit notablement la masse des électeurs qui, rien que par les deux premières éliminations, n'est trouvée diminuée de neuf mille électeurs généraux, dix mille électeurs provinciaux et onze mille électeurs communaux. Bien plus, il avait en 1879 établi douze millions d'impôts nouveaux, et, en ce moment même, à l'effet de combler le déficit produit par les gaspillages scolaires, il propose d'augmenter les charges publiques de vingt-deux millions, sans aucun accroissement sensible du nombre des électeurs.

» Il est vrai qu'après avoir ainsi pendant plusieurs années décimé le corps électoral et stérilisé sa source constitutionnelle, l'impot direct, le ministère a enfin déposé, il y a peu de jours, une proposition de réforme destinée à élargir les cadres électifs. Mais ce projet constitue à la fois un défi à l'opinion publique et un péril pour nos institutions. D'abord il n'augmente pas d'une seule unité le nombre des électeurs pour les Chambres. Or, savez-vous quel est le chiffre des électeurs généraux en Belgique ? En moyenne, il n'y en a que deux et une minime fraction par cent habitants ; dans sept de nos neuf provinces, il n'y en a que deux et pour l'une d'elles la proposition descend même à un et quart. Ensuite, le projet supprime, pour les élections provinciales et communales, le cens, auquel il substitue la simple capacité, et là est son danger. Le cens une fois aboli pour les conseils provinciaux et communaux, comment le maintenir encore pour le corps législatif ? N'est-il pas du même coup moralement démoli sur toute la ligne ? Il est bien clair qu'à l'invasion du suffrage universel dans le pays il n'existera plus désormais qu'un obstacle matériel, inerte, l'article 47 de la Constitution, condamné à disparaître à son heure.

» Insuffisant et dangereux : voilà en deux mots le projet de loi formulé par M. Frère-Orban. Aussi bien ce double vice a-t-il déjà éclaté avec évidence à tous les yeux. A peine le projet présenté, six députés radicaux de Bruxelles, à leur tête M. Jauson, ont déposé une proposition de révision immédiate de la charte fondamentale, ayant pour but d'abroger les articles 47 et 53, dispositions constitutives du droit de vote pour la Chambre et le Sénat : « Considérant, dit ce projet, qu'il y a eu Belgique 241,907 électeurs provinciaux et 334,035 électeurs communaux et que les électeurs généraux ne sont qu'au nombre de 130,955; considérant, dès lors, que la nécessité d'une réforme généralement acceptée pour les élections provinciales et communales s'impose avec plus de force pour les élections législatives...» argumentation logique, décisive, sans réplique possible de la part du gouvernement qui lui-même la en l'imprudence de donner le signale de l'ébranlement constitutionnel.

» Le projet de loi présente un troisième caractère, si je l'envisage plus spécialement au point de vue des intérêts et de l'avenir du parti conservateur. C'est une œuvre de perfidie machiavélique, une nouvelle écouinerie politique, pour me servir du mot par lequel M. Malou flétrissait naguère l'indigne invalidation des élections de Soignies. M. Victor Jacobs avait d'emblée baptisé le projet, lors de sa présentation, de «suffrage universel des fonctionnaires publics». Ce n'était pas assez dire : si l'on considère l'agencement des conditions et des preuves d'instructions requises pour le remplacement du cens, c'est « le suffrage universel des capacités libérales », à l'exclusion des capacités catholiques; c'est l'écrasement politique de l'école libre au profit de l'école officielle, investie seule du pouvoir d'attribuer aux citoyens l'électorat pour la province et la commune.

» Devant cette situation grave, le pays tient les regards fixés sur la droite parlementaire. Espérons que, par des résolutions sages et viriles, elle saura déjouer les manœuvres hypocrites du gouvernement et en même temps éviter les écueils du radicalisme.

» Vous connaissez l'accueil défavorable fait par les sections de la Chambre aux divers projets d'impôts. Plusieurs ont été repoussés *à limine*, d'autres ont été battus en brèche avec une vigueur faisant mal augurer de leur sort définitif ; enfin, la section centrale a été composée de telle manière que c'est à peine si le gouvernement y possède une voix de majorité, et encore cet avantage est-il largement compensé pour l'opposition par cette circonstance que ses rapporteurs sont des hommes d'une valeur réelle, tandis qu'il n'en est pas de même de plusieurs des partisans du ministère.

» L. J. »

TRIBUNAUX

COUR D'ASSISES DE LA SEINE

AFFAIRE LOUISE MICHEL

Audience du 23 juin

L'audience est ouverte à onze heures trente.

Mlle Louise Michel paraît un peu fatiguée ; quant à Pouget, il est triomphant; il s'est muni d'un verre d'eau et a préparé, dit-on, un très long discours, dont il doit donner lecture. Au début de l'audience, M. le président donne la parole à Me Etienne Pierre, défenseur de Pouget.

Me Pierre dit que Pouget lui a manifesté le désir de se défendre lui même : il se contentera donc de demander à MM. les jurés leur bienveillante attention pour les explications de son client.

Pouget se lève ensuite et lit son mémoire.

Il dit qu'il ne fera pas de déclaration de principes ; ce point a été parfaitement traité par son amie Louise Michel. Il attaque ensuite la composition actuelle des jurys et la manière d'agir des magistrats instructeurs. Puis il « flétrit » la presse multicolore qui a dénaturé les faits du 9 mars et a poussé le gouvernement à faire ce procès.

L'accusé réclame pour le peuple le droit absolu de réunion; il fait l'histoire de la manifestation du 9 mars, et soutient que le gouvernement est responsable du pillage des boulangeries. Il revendique d'ailleurs pour celui qui meurt de faim le droit de prendre ce qui lui est nécessaire pour vivre.

Pouget nie avoir outragé les agents et il ajoute qu'il ne ferapas l'honneur à ces derniers de discuter leurs déposition.

Sur la demande de l'accusé, l'audience est suspendue à midi 15; elle est reprise à midi 20.

Pouget continue la lecture de sa défense et, avant de passser aux faits relatifs aux distributions de brochures. Il dit quelques mots des substances explosibles trouvées en sa possession, et attaque vivement la déposition de M. l'expert Girard.

L'accusé dit que s'il a envoyé les brochures le 9 mars au matin, c'est que ce jour-là il n'est pas allé à son travail et que, comme la manifestation ne devait avoir lieu qu'à deux heures, il avait pu disposer de sa matinée.

Il donne lecture de divers passages de la brochure : « A l'armée, » et soutient qu'elle n'avait pour but que de prévenir les complots monarchiques. Il s'attache à justifier les provocations contenues dans la brochure en disant que les révolutionnaires n'ont pas le choix des moyens.

Les excitations contenues dans la brochure sont aussi légitimes que celles employées par M. Grévy, aujourd'hui président de la République, pour pousser à l'attaque de la caserne de la rue de Babylone.

L'accusé rappelle en terminant l'indulgence du jury de Rodez vis à vis de Digon et des autres membres de la Commune de Narbonne, et espère que le jury de la Seine sera aussi libéral.

Me Leucel-Zévort termine sa plaidoirie en demandant l'acquittement de Marenil vis-à-vis duquel du reste, M. l'avocat général a abandonné l'accusation.

Me Etienne Pierre présente la défense de Moreau, dit Gareau. L'avocat soutient que son client n'a pas jeté dans la cour de la caserne de Troyes les brochures qui y ont été trouvées, aucune preuve n'a été produite à ce sujet. Il soutient également qu'il n'a remis *publiquement* des brochures à qui que ce soit ; l'enquête n'établit rien à ce sujet.

Me Laguerre plaide ensuite pour Martinet, Enfroy et la femme Bouillet.

L'avocat croit devoir commencer sa plaidoirie par rendre hommage, comme simple citoyen, après ses amis, Rochefort et Vaughan, à Mlle Louise Michel, puis après de nombreuses digressions, il arrive à la brochure et dit que ses clients ne l'approuvent ni au fond ni en la forme. Il rappelle hâblement, d'ailleurs, que les idées de la brochure ne sont que celles que préconisait contre l'armée impériale le président actuel du Conseil des ministres, M. Jules Ferry.

Me Laguerre continue ses digressions, parle du 2 Décembre, de la Commune, de la semaine sanglante, des projets de coup d'Etat qui auraient existé en 1877, etc. Puis il attaque les officiers et les généraux, dit sa confiance dans les soldats et glorifie la conduite du 88e régiment de ligne au 18 Mars.

Il parle ensuite de la question sociale et arrive enfin à parler du premier de ses clients, Enfroy. Ce dernier reconnaît avoir reçu un colis de brochures, mais rien n'établit que ce soit lui qui ait jeté la brochure dans la cour de la caserne de Troyes; il y a donc lieu de l'acquitter.

En ce qui concerne Martinet et la femme Bouillet, Me Laguerre dit qu'il n'a que peu d'observations à présenter, puisque M. l'avocat général n'a pas même prononcé le nom de Martinet et qu'il a abondonné l'accusation à l'égard de Mme Bouillet.

En admettant que M. l'avocat-général voulut bien, dans sa réplique, parler de Martinet, il serait facile de lui répondre par avance que rien n'a établi que son client ait fait une distribution quelconque.

» Il y a donc lieu encore d'acquitter également Martinet et la femme Bouillet.

L'audience est suspendue à 2 heures 20 et reprise à deux heures 30; M. l'avocat général réplique.

CONDAMNATION DE LOUISE MICHEL

Paris, 23 juin.

Louise Michel est condamnée à six ans de réclusion et à six ans de surveillance.

Pouget est condamné à huit ans de réclusion et à dix ans de surveillance.

Moreau à un an de prison et à cent francs d'amende.

Thiery et Target, qui sont en fuite, sont condamnés à deux ans de prison et 300 francs d'amende.

Les autres accusés sont acquittés.

FAITS DIVERS

— Il est curieux de voir comme la consommation des liquides en général, et de la bière en particulier, a augmenté dans les hôpitaux de Paris depuis leur *laïcisation*. Interpellé au Conseil municipal à propos de la circulaire que nous avons reproduite, M. Quentin a donné des chiffres caractéristiques : on avait bu vingt-huit mille litres de bière en 1875 ; on en a bu plus de cent cinquante mille en 1882.

Qui donc a absorbé toute cette bière ? Il est très certain que ce ne sont pas les malades, M. Quentin l'a nettement donné à entendre hier.

Autrefois, les bonnes Sœurs n'avaient pas si soif.

— Anecdote sur Romieu, racontée par M. Jules Claretie dans sa chronique du *Temps* :

« Romieu, le Romieu du *spectre rouge*, le préfet fantaisiste qui fit la joie des petits journaux, racontait, à propos des exagérations de servilité que rencontre assez souvent un administrateur, une anecdote tout à fait charmante.

» — Lorsque j'étais préfet de la Dordogne, disait-il, un maire me donna, dans une de ses lettres, le titre d'Eminence. Eminence ! Je trouvais cela drôle, mais j'étais flatté ! O vanité humaine ! A quelques jours de là, j'allai rendre visite à l'évêque de Périgueux, le vieux et spirituel Mgr de Lestauges.

»Eh bien, monseigneur, j'ai une nouvelle à vous annoncer : me voilà cardinal ! — Mon cher préfet, dit galemet le vieillard, j'en félicite le sacré collège; mais quel est, s'il vous plaît, le mot de l'énigme ? — C'est, lui dis-je, qu'un de mes maires m'a écrit : « Votre Eminence ! » — — Ah ! parbleu, dit le prélat, c'est le maire de *** ! — C'est lui. Mais comment devinez-vous si bien ? — Oh ! c'est qu'à moi il écrit toujours : « Votre Majesté ! »

UN CHEVALIER D'INDUSTRIE. — Il y a quelques jours, un homme, parfaitement vêtu, entrait chez un bijoutier du Palais Royal, à Paris, et demandait à voir de près une rivière de diamant exposée dans la vitrine. On la lui montra; l'inconnu parut l'examiner avec soin, puis il choisit encore quelques brillants, et, s'adressant au marchand :

— Voici ma carte, dit il, je suis le baron Brunet de Monigrand. Je suis chargé de faire quelques achats pour la marquise de Montferrat et je vous serais reconnaissant d'envoyer avec moi un de vos employés, qui remettra à la marquise les bijoux que je viens de choisir: on paiera immédiatement.

Le bijoutier, encouragé par la bonne mine de son nouveau client, accepta son offre et chargea un des commis d'accompagner M. le baron.

Les deux hommes partirent ensemble et se rendirent à l'hôtel du Louvre. Au premier étage, le baron laissa un instant le commis et pénétra dans un salon ; il ressortit quelques minutes après, tête nue, disant à l'employé que la marquise était trop souffrante pour le recevoir.

— Remettez-moi, dit-il, les bijoux et toute la monnaie que vous pouvez avoir, je vais vous apporter immédiatement votre argent.

Le commis remit au baron les joyaux qu'il avait apportés et attendit. Hélas ! il attendit longtemps : le baron était parti par une pièce voisine et on le chercha vainement dans toutes les parties de l'hôtel.

Depuis, de nombreux vols du même genre avaient été commis par le même individu dont le signalement était donné à tous les agents. Plusieurs bijoutiers furent victimes de ses escroqueries ainsi que d'autres industriels.

En dernier lieu, il avait été chez M. Lenormand, papetier, rue du Havre, et s'était fait délivrer pour une certaine somme d'objets de valeur. Un des garçons de magasin, qui l'avait accompagné et à qui il avait joué son tour habituel, s'était promis de le faire prendre tôt ou tard, et, chaque jour, dans ses courses, il visitait les cafés et restaurants du quartier; c'est ainsi qu'hier il aperçut son voleur en tête à-tête avec une femme au restaurant du numéro 5 de la rue Croix-des Petits-Champs. Le garçon attendit patiemment sa sortie, le suivit et le fit arrêter par un gardien de la paix, qui le conduisit au commissariat de M. Alais.

Le magistrat, qui avait reçu de nombreuses plaintes, fit appeler les personnes volées, et toutes reconnurent leur voleur.

Questionné par M. Alais, il nia tout avec une audace rare, prétendant qu'étant attaché aux finances, il n'avait pas besoin de voler.

Cet habile escroc a été envoyé au Dépôt après une minutieuse enquête faite par M. Alais. Le chiffre des vols, qui lui sont attribués, s'élève à plus de deux cent mille francs.

CHOSES ET AUTRES

Le *Figaro* nous présente un Marseillais, qui a toujours le cigare à la bouche :

— Le tabac, dit il à un de ses amis, c'est ta ruine. Si tu ne fumais pas, tu aurais, depuis dix ans, une bastide aux Aygalades.

— Tu ne fumes pas, toi ?

— Jamais !

— Eh bien ! reprend l'autre en se levant, mène moi à ta bastide !

∴

Un bien joli mot de Rivarol, sous la Révolution, rappelé par M. de la Brière, de l'*Union* :

« On ne rirait pas de grand'chose en France si nous n'avions pas de gouvernement. »

∴

— J'ai une aphonie de la voix, disait dernièrement un bon bourgeois, à Eugène Labiche.

Celui ci, de son air le plus grave :

— Ce sont tes plus dangereuses !

∴

Naïveté enfantine.

Une dame achète des gâteaux chez un pâtissier. Tout en faisant son choix, elle aperçoit dans la rue un petit garçon de six à sept ans qui, le visage collé à la vitre, la regarde poser et reposer des choux à la crème. Par un sentiment bien naturel, la dame en prend un et le porte elle même à l'enfant. Mais celui-ci se recule avec horreur, en disant :

— Je n'en veux pas ! c'est papa qui les fait !

VARIÉTÉS

LE BOIS DE LA BOULAYE

PAR ALFRED DE COURCY

— SUITE —

V

Un propos d'enfant terrible

Quinze jours après, le baron Durand et Pépita s'établissaient au château de Chauvry, pendant qu'Ernest Dubois et sa femme prenaient possession du joli chalet du régisseur.

Quoique cela n'eût pas été stipulé dans les conventions, il arriva que la famille d'Ernest Dubois était, au château, de tous les repas. L'habitude en avait été prise au commencement de l'installation, et se continua sans que Pépita eût à le demander. Le baron se disait bien, intérieurement, que c'était une augmentation de la dépense de table, mais il se serait trouvé un peu seul, en tête à tête avec Pépita, dans cette vaste salle à manger, pour passer ensuite dans un salon plus vaste encore. Il avait sans cesse besoin de parler à M. Dubois ; les enfants l'amusaient par leur gentillesse, et il avait laissé la belle Inez conquérir sur lui une partie de l'empire qu'avait eu dona Pépita. Il ne murmurait donc past rop en acceptant cette charge de sa situation nouvelle de châtelain. Il avait même réfléchi qu'il pouvait y voir une économie. Pépita était bien peu expérimentée pour présider à la direction d'une grande maison, et elle montrait des dispositions assez dépensières ; le baron Durand n'y entendait rien et craignait d'être volé. Inez avait tenu avec beaucoup d'ordre un ménage modeste, ce qui était une garantie.

A l'instigation de Pépita, qui ne faisait que seconder sa propre pensée, le baron Durand ne tarda pas à confier à Mme Dubois la direction de toute la maison et des domestiques. Comme il n'offrait aucun traitement pour cette fonction, il avait même calculé que le surcroît de la dépense de table serait plus que compensé par cette combinaison, et qu'il n'en serait que mieux à l'abri d'une demande d'augmentation de son régisseur, lequel s'était contenté, sans discussion, de forts maigres appointements. Un certain instinct de justice achevait d'apaiser l'âme du baron Durand.

En remarquant qu'il y avait au château tant de chambres vides et en pensant que ceci ne lui coûterait rien, il en vint même, un soir qu'il pleuvait à verse, à être touché d'un nouveau sentiment de bienveillance et à offrir le logement ; mais Ernest Dubois refusa péremptoirement, afin de garder un peu d'indépendance.

Il y a, entre époux, bien des débats à l'occasion de la dépense de maison ; il y en eut entre Inez et le baron. Mme Dubois avait l'éloquence persuasive, avec le don d'une imperturbable bonne humeur, et le baron, au fond, était débonnaire. Elle savait opposer la vanité à la parcimonie, et gagnait d'ordinaire ses procès, non sans quelques transactions. Afin de rendre ces débats plus rares, elle négocia un traité de paix générale après le premier mois d'expérience, en offrant de se charger, à forfait, du ménage, moyennant un subside mensuel.

Elle jurait de ne pas y gagner; elle ajoutait, en riant, qu'elle ne jurait pas de ne pas y perdre. Le mot plut au baron, qui aimait assez la combinaison, et se défendit vaillamment, pas à pas, sur le chiffre du subside. Mme Dubois enleva enfin un accord qui fut un de ses succès les plus méritoires. Si le baron continuait de tenir lui-même et de contempler souvent son registre caché, c'était Ernest Dubois qui tenait la caisse. Inès n'aurait qu'à demander chaque mois, à son mari le montant du subside pour lequel un crédit lui était ouvert, et elle se trouvait dispensée de rendre des comptes détaillés. C'était un grand bienfait. Elle n'échappa cependant pas à des litiges sur les articles que comprenait le forfait, et le baron n'échappa pas lui-même au chagrin des demandes de crédits supplémentaire. Quel est le budget si bien établi qui soit garanti de ces appréhendices, et quel est le traité qui soit à l'abri des litiges ? La plupart des proeès naissent d'une convention, comme la plupart des guerres, d'un traité de paix diversement interprété, et, apparemment, les querelles de ménage ne naissent aussi que de l'accord préalable d'un mariage. Les convention n'en sont pas moins la base nécessaire de la vie sociale.

Maintenant je vais pouvoir reprendre le récit de cette histoire au point où il a été interrompu, quand le baron Durand de Chauvry, écartant, indigné, la pensée de revendre la terre de son nom, se rendit, avec son régisseur, à l'appel de la cloche du déjeuner.

Le baron Durand trouva, au salon, Pépita qui poussait un éclat de rire. Cela lui arrivait souvent. Elle était rieuse et paraissait heureuse d'être au monde. Elle l'était certainement de la vie qu'elle menait depuis deux mois. Quels regrets pouvait lui avoir laissés un troisième étage du quartier du Temple, puisqu'elle avait attiré auprès d'elle la seule famille qui lui fût chère ? Elle ne s'était pas trompée dans ses inspirations instinctives vers la campagne, où tout lui devenait jouissance. Son âme s'ouvrait à la compréhension de la nature et se dilatait. A la vérité, on était au mois de juillet. Pépita n'avait encore vu la nature que parée de verdure et de fleurs, inondée de soleil, égayée par les concerts des oiseaux. Il faut les brouillards et les pluies de novembre, les gémissements du vent dans les arbres dépouillés, puis le linceul de neige, il faut l'hiver pour éprouver les goûts véritables de la campagne.

Mme Dubois déposait son ombrelle et son chapeau de paille, après avoir découvert aussi les têtes charmantes de ses deux enfants, Paul et Pauline, qu'on aurait appelés des chérubins, s'il n'était réputé que ces bienheureux doivent être blonds. Or le sang espagnol était visible dans les yeux et les cheveux des enfants de la belle Inez. Il l'était davantage encore dans ceux de Pépita. Celle-ci courut à la rencontre de son père, en lui présentant à baiser son beau front, qu'encadraient, sans le cacher, d'épaisses boucles d'un noir de jais. Heureusement, elle n'avait pas adopté l'affreuse mode, renouvelée du Directoire, avec exagération de laideur, qui rabat jusqu'aux sourcils la chevelure plaquée de tant de jeunes Françaises de nos jours, en cachant l'auguste siège de la pensée. Je suis tenté de supposer que les femmes que je vois exagérer cette mode ne pensent pas ou bien qu'elles rougiraient de ce qu'elles pensent. Le baron Durand entrait lui même assez épanoui.

— Qu'as-tu donc, demanda-t-il, ma chère enfant, à rire de si bon cœur ?

— Il vaut mieux rire que pleurer, n'est-ce pas, mon père? répondit Pépita, et vous êtes si bon pour moi que je n'ai pas sujet de verser des larmes. La petite Pauline est vraiment trop avancée pour son âge. Figurez vous qu'elle vient de me dire qu'elle m'a trouvé un mari !

Le baron Durand n'eut pas envie de rire et sa physionomie se rembrunit.

— Ces petites filles, dit-il, n'ont pas le sens commun. A force de marier leurs poupées, elles se remplissent la tête de sottes idées. Toi aussi, tu mariais tes poupées, avant d'avoir l'âge de raison.

— Il me semble que Pépita, interrompit Mme Dubois, a bien l'âge de raison aujourd'hui.

— Aussi elle est raisonnable, reprit le baron Durand un peu sèchement.

— Et ce n'est pas une poupée, continua Pépita, que me propose la petite Pauline; c'est un beau cavalier, en chair et en os, qu'elle a vu, et que je regrette de n'avoir pas vu moi même, pour savoir comment est fait mon mari.

— Que signifie cette folle ? s'écria M. Durand inquiète. Viens ici, Pauline, ajouta le baron, qui donna une légère tape sur la joue de l'enfant. Où as-tu vu un beau cavalier ?

— Au bois de la Boulaye, répondit l'enfant, et il est descendu de cheval pour m'embrasser.

La petite Pauline avait six ans. Elle abaissa ses grands yeux noirs et rougit comme si elle en avait seize : seulement, si elle en avait eu seize, il est douteux qu'elle eût été aussi communicative, et je pense aussi que le beau cavalier aurait été moins entreprenant.

— Qu'allais-tu donc faire au bois de la Boulaye ? demanda le baron d'un ton d'assez mauvaise humeur. Tu sais bien que ce n'est pas chez moi.

(A suivre.

BULLETIN DU COMMERCE

STATISTIQUES COMMERCIALES

GARE D'ARMENTIÈRES

Expéditions des marchandises

Mai 1883.

Expéditions générales toutes espèces.	1,945,500 k.
dont pour le commerce local : matières textiles.	
Déchets.	120,500 k.
Fils.	62,200 k.
Lins et étoupes	84,600 k.
Toiles.	1,329,900 k.

Elbeuf, le 21 juin 1883.

Draperie

SORTIES du 1er au 14 juin 1883.

1.997 balles ou caisses pesant.	212,651 k.
ENTRÉES	
656 balles ou caisses pesant.	22,387 k.
Balance entre les entrées et les sorties	191,264 k.

Charbons

1235	tonnes charbons anglais.	
90	» »	français.
61	» »	belges.

en tout 1476 tonnes.

Laines

4 684 balles pesant ensemble 911.749 kl.

LAINES

Londres, le 22 juin 1883.

La 2e série d'euchères de laines coloniales, commencée le 16 mai dernier et terminée ce soir, est remarquable par l'entrain soutenu, avec une succession de catalogues quotidiens de 10 à 12.000 balles.

Après quelques séances, les cours des dernières ventes étaient dépassés et accusaient une hausse de demi à un penny par livre sur les meilleures Sydney, les Port-Philippe nerveuses, les Nouvelle-Zélande fines et sur les Van Diémen. Cette hausse s'est accentuée à certains moments, surtout sur la dernière provenance, à cause du choix médiocre des Port Philippe, et elle reste acquise sur les cotes élevées de mars. Les Cap irréprochables ont également gagné du terrain.

Pour les autres genres d'Australie mérinos, défectueux en scoured à carde, on opérait facilement aux cours des dernières ventes. On a souvent rectifié les évaluations des suints lourds et fondants.

Les agneaux de bonne nature, fins, bien classés et irréprochables, ont obtenu les prix élevés de la 1re série, tandis que les genres courts, mélangés et lourds ont été plus abordables en raison de leur abondance.

Il y a eu une demande soutenue pour les croisées fines mi-longues d'Australie et de la Nouvelle-Zélande aux cours de mars. Les Lincoln, dont l'abondance a été sans précédent, ont regagné vers la fin une partie du terrain perdu dans la première période.

Les Cap de Bonne-Espérance courantes, ainsi que les toisons peignables de l'Ouest, sont restées sans changement. Les agneaux bien classés ont été rares.

On peut dire que le choix a été très varié et assez satisfaisant dans les genres courants d'Australie pour le peigne et la carde. Cependant, la laine à chaîne fine, nerveuse et irréprochable a été plus rare que d'habitude à cette saison; surtout dans les Port-Philippe. Cela explique la faveur accordée aux Van Diémen généralement bien poussées et propres, ainsi Sydney supérieures et aux Nouvelle Zélande qui deviennent plus fines dans certaines marques.

Les meilleures bergeries d'Adélaïde sont restées en demande pour chaîne moyenne; mais les suints rouges et jaunâtres étaient abordés avec réserve.

Dans les Swan River, on trouve une amélioration graduelle. Certaines qualités sont très-recherchées par l'Alsace et l'Allemagne.

Il est probable que les éleveurs continueront à bien soigner le débordage des toisons et le classement des morceaux, pièces, abats et locks en Scoured, lavées à chaud ou à dos, et en suint, car ils en obtiennent ainsi une valeur maximum et augmentent aussi celle des toisons.

Pour la carde, on a trouvé difficilement des laines fines en toisons lavées, en suint ou scoured complétement exemptes de matières végétales, pailles, gratterons, semences, etc.

Pendant cette 2e série, on a offert, d'après le tableau ci-dessous, 309,950 balles d'Australie et 28,876 balles du Cap, dont 306,226 balles sont vendues et 32,600 balles retirées. De ces dernières il en a été revendue quelques milliers de balles à des ventes intérieures ou de gré à gré.

Sur les quantités adjugées, on estime que environ 165,000 balles ont été prises pour la France, l'Alsace, l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche, l'Italie, l'Espagne, la Russie, la Norwége et environ 5 000 balles pour les Etats-Unis.

Il faut espérer que le beau temps favorable aux récoltes va continuer et faciliter la vente des fils et tissus à des prix en rapport avec la hausse des laines brutes.

Les ventes de laines communes auront lieu mardi prochain, le 26 de ce mois. On y offrira :

2.950	balles	Perse.
300	»	Donskoy.
380	»	Mogadore.
320	»	Cashmere Chine.
230	»	Poils de chameau.
800	»	Diverses.

Ensemble 4.970 balles.

PAUL PIERRARD.

On lit dans le *Journal de Fourmies* :

« La vente de Londres s'est terminée hier, au milieu d'un grand nombre d'acheteurs qui ont vu arriver le moment de boucler leurs valises sans avoir pu se procurer la laine dont ils ont besoin pour atteindre les prochaines enchères, fixées au 21 août prochain.

» Aussi nos filateurs voudraient-ils acheter du peigné.

Les fabricants sont maintenant bien convaincus que les fils ne fléchiront pas et, malgré que les nouvelles du Nord soient mauvaises, ils paraissent disposés à traiter des fils.

» On ne constate ni plus ni moins d'activité en blousses ; les genres très-propres sont les plus recherchés et toujours à bas prix.

» La façon de filature est toujours bien chargée ; celle du peigné est moins heureuse.

» Fourmies, le 23 juin.

» V. BACHY. »

Buenos-Ayres, 16 juin.

Arrivages de la quinzaine 1.250 b. ; ventes, 5.250 b. ; stock 11.750 b. — Expéditions depuis le 15 octobre 226,000 b, dont pour Anvers 84 250 b. par steamers et ... b. par voiliers ; pour le Havre et Dunkerque 106,500 b. par steamers, et ... b. par voiliers ; pour Hambourg et Brême 24 050 b. — *Cuirs salés* : Abattages totaux 1.249,000 pièces, dont 155,000 à Buenos Ayres et 280,000 à Rio-Grande. *Cuirs salés* : Ventes de la quinzaine, 1,500 pièces de la province de Buenos-Ayres et 32,000 des Rivières. Change sur Londres 49 den. 1/8 ; sur Anvers 5 fr. 17.

Le *Piétro* est parti le 17 mai de M.-Video pour le Havre avec 6.650 cuirs salés, 462 pipes, et 418 demi pipes suif.

Bordeaux, 22 juin.

On a traité 2,000 kil. des Landes, à fr. 210 les 100 kil.

Une vente publique d'environ 2,500 à 3,000 balles peaux de mouton de la Plata, aura lieu à Bordeaux, le mercredi 11 juillet prochain et jours suivants, s'il y a lieu, dans la salle des Ventes des Docks à Bacalan.

Melbourne, 7 mai.

Pendant les quatre premières semaines écoulées depuis nos derniers avis du 11 avril, il y a eu quelques transactions ; on a offert en vente publique environ 2,700 b., dont environ 400 ont été retirées ; le reste a trouvé preneurs à des prix pleinement aussi élevés que ceux qui se sont payés précédemment. Les acheteurs continuent à être nombreux et montrent une disposition à opérer, surtout dans les bons lots de scoured provenant des lavoirs de l'intérieur, qui provoquent une forte concurrence. Pour les petits lots mélangés de laines en suint, qui se présentent comme d'habitude à cette saison, la demande de la part des laveurs et des fabriques locales a été bonne et les prix payés ne montrent pas une réduction en rapport avec le résultat des enchères de février-mars à Londres.

Nous regrettons de ne pouvoir donner ce moisci un rapport aussi favorable au sujet de l'industrie pastorale ; les pluies que l'on attendait avec anxiété vers la mi-avril ont fait défaut, et des plaintes nous parviennent de beaucoup de districts, surtout de celui du Sud-Ouest de Riverina, à cause du manque d'eau.

Si ces pluies n'arrivent pas bientôt, le résultat pourrait être sérieux pour la production de cette contrée ; déjà l'agnellement a commencé dans quelques endroits et le jeune herbage manquera pour les mères et les agneaux.

Les expéditions d'ici depuis le 1er octobre jusqu'à ce jour comportent 287,137 balles, contre 312,089 balles en 1882, soit un déficit de 24,952 balles.

Kirchheim u/T., 22 juin.

Laines : Arrivages 9000 qx. Affaires plus actives. Les 3/4 des apports se trouvent vendus. Les prix sont en baisse de 10 à 15 Rm sur les cours de l'an dernier. Les laines inférieures, de même que les laines mal conditionnées, sont très délaissées.

Verviers, 22 juin.

La foire s'est clôturée en tendance plus calme. Des 51,000 pouds offerts il a été vendu tout au plus 3,000 pouds. Les acheteurs étaient des étrangers. Les prix se sont établis comme suit : très fines laines de 118 à 160 thalers, fines de 107 à 118 th., moyennes fines de 80 à 90 th., inférieures de 74 à 80 th., le tout circa 3 th. de plus que les cours de l'an dernier.

LINS

Gand, 22 juin.

Lins et étoupes de Russie : Les prix sont un peu plus faibles par suite de la baisse du rouble; les affaires sont très peu animées.

Lins et étoupes du pays : Le marché n'est que peu ou pas four